

Offre exclusive aux membres de la Fédération des Copropriétaires du Québec

**UN REMBOURSEMENT ÉQUIVALANT À 1 MOIS D'ASSURANCE,
LORS DE LA SOUSCRIPTION DE VOTRE NOUVELLE POLICE
(maximum de 250 \$)**

• **Avantage habitation**

- Prélèvements bancaires sans frais de financement
- Valeur à neuf sans besoin de remplacer (premier 1 000 \$ de dépréciation)
- Réduction de franchise jusqu'à 300 \$
- Frais d'expertise pour aider à évaluer les dommages, lorsque nécessaires jusqu'à 250 \$
- Remplacement des serrures jusqu'à 1500 \$ en cas de vol de clés.
- Jusqu'à \$1000 pour les biens se trouvant à l'extérieur du domicile et non destinés à revenir
- L'Assistance INTACT - Service téléphonique sans frais 24/24 7 jours sur 7
- Ligne d'information juridique dans tous les domaines de droits, sans limitation quant à la durée et au nombre de consultations
- Service d'aide-ménagère en cas de dommages causés à l'habitation.
- Services de garderie en cas de maladie des enfants ou petits-enfants
- Service de garde en cas d'hospitalisation
- Aide-ménagère à la suite d'une hospitalisation
- Soins infirmiers à domicile

• **Avantage automobile**

- Prélèvements bancaires sans frais de financement
- Réduction de franchise jusqu'à concurrence de 250 \$ sous le chapitre B2 et 100 \$ sous le chapitre B3
- FAQ .20A : Remboursement jusqu'à 1500 \$ pour la location d'un véhicule et jusqu'à 750 \$ pour les frais supplémentaires (repas et hébergement) à la suite d'un accident
- Frais d'expertise pour aider à évaluer les dommages, lorsque nécessaires jusqu'à 250 \$